



**Commune de Taradeau**

**délibération :  
D\_2026\_7\_3**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**Objet : Admission en non-  
valeurs 2026**

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Juin 2026

**Présents** : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LÉCONTE Patrick, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Pouvoirs** :

Madame ROUX Marlène a donné pouvoir à Madame TEISSEIRE Arlette  
Madame FOURNIL Catherine a donné pouvoir à Monsieur BERGONZINI Alain  
Monsieur TRANCHEVENT Eric a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert  
Madame VALERO Virginie a donné pouvoir à Monsieur LÉCONTE Patrick

**Absent(s)** : Madame ROUX Marlène, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame VALERO Virginie

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Arlette TEISSEIRE

La trésorerie demande au conseil municipal de délibérer pour l'annulation des restes à recouvrer pour le motif suivant :

- Combinaison infructueuse d'actes arrêté à la date du 04/05/2026

Par catégories et natures juridiques de débiteurs :

- Personne physique - particulier (16) : 442,34 €
- Personne physique - Artisan Commerçant Agriculteur (3) : 30 €
- Personne morale de droit privé - Société (4) : 40 €
- Personne morale de droit public - Collectivité territoriale (1) : 100 €

Par catégories de produits :

- Cantine enfants (2) : 68,84 €
- Divers (21) : 443,50 €
- Ordre de reversement (1) : 100 €

- Surendettement et décision d'effacement de dette arrêté à la date du 04/05/2026

Par catégories et natures juridiques de débiteurs :

- Personne physique - particulier (12) : 453,88 €

Par catégories de produits :

**AR Prefecture**

083-218301349-20260629453206\_7\_3-DE  
Cantine enfants (12) : 453,88  
Reçu le 30/06/2026

Le montant total de la liste en non valeurs s'élève à 1066,22 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23/04/2026 relative au vote du budget 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu les listes de présentation en créances éteintes transmises par le comptable public en date du 04/05/2026,

Considérant que les dispositions prises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrecouvrables,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour passer en non valeur les créances énoncées ci-dessus pour un montant total de 1066,22 €,

La dépense d'un montant total de 1066,22 € sera imputée sur le budget principal 2026, au chapitre 65 compte 6541.

**Pour : 19**

- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Contre : 0**

-

**Abstention : 0**

-

La secrétaire de séance,  
Arlette TEISSEIRE

Emis le 29/06/2026, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 30/06/2026

Le Maire,  
Albert DAVID